



**Syndicat Mixte Départemental  
de l'Eau et de l'Assainissement**

## COMPTE RENDU RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2015

Invités (Maires et délégués) : 54

Présents : 26

Mme TEQUI, Maire de Seix, remercie le Président du SMDEA de faire ces réunions depuis deux ans et de venir au plus près des citoyens. Elle précise que c'est un très bel exercice de démocratie et d'échanges sur tout le département. Elle remercie les personnes du SMDEA qui ont accompagné le Président. Elle souhaite la bienvenue aux maires et délégués présents. Elle rappelle que ce secteur est un territoire de montagne et que la problématique de l'eau et de l'assainissement est complexe dans ces territoires.

M. Bonrepaux remercie Madame le Maire pour son accueil ainsi que les délégués et maires pour leur présence. Il rappelle que le but de cette réunion est de présenter les actions menées par le syndicat, de mieux appréhender son fonctionnement. Il souligne que lors des assemblées générales certains maires ou délégués n'osent pas intervenir. Cette réunion permettra d'avoir des échanges plus personnels sur les problèmes rencontrés dans leur commune. Il leur précise qu'ils sont les intermédiaires entre les abonnés et le syndicat.

M. le Président rappelle la date de la prochaine assemblée générale. Il précise qu'elle ne peut pas se tenir sans le quorum et leur demande de faire un effort pour être présent.

Monsieur le Président donne la parole à M. Bousquet, directeur du syndicat, pour la présentation du Powerpoint. Il indique aux membres présents qu'ils pourront revoir ce Powerpoint sur le site Internet du SMDEA.

### **❶ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE, DU SERVICE**

Monsieur Bousquet indique que le but des réunions territoriales est de venir au plus près des maires et délégués pour présenter les activités du syndicat et faire un bilan sur l'année 2014. Il leur rappelle qu'ils peuvent poser des questions tant administratives que sur les travaux ou l'exploitation.

Il présente rapidement le SMDEA qui est composé de 297 communes et que cette année, il a 10 ans de vie. Le SMDEA a connu 4 grandes phases successives d'intégration. 6 unités territoriales sont réparties sur tout le territoire syndical avec l'appui d'un siège social basé à Saint Paul de Jarrat avec l'administratif et des équipes spécialisées intervenant sur tout le territoire syndical.

M. Bousquet précise que le diaporama, qui va être diffusé, explique le fonctionnement du SMDEA et surtout la place du territoire du Couserans dans le syndicat.

L'unité territoriale du Couserans représente 11% d'abonnés en eau potable avec 35% de captages et 3% d'abonnés en assainissement collectif avec 7% d'équipements en station d'épuration. Le nombre d'agents affectés à l'unité territoriale basée à Saint Girons est de 10 pour 222 agents du syndicat.

31 agents centralisés à Saint Paul de Jarrat viennent en appui technique sur toutes les unités territoriales.

M. Bousquet rappelle le service d'urgence du syndicat qui intervient en astreinte. Les agents peuvent intervenir le soir ou le week-end, 365 j par an et 24h/24. Il souligne que de nombreuses interventions ont lieu le week-end et surtout pour des résidences secondaires. Il précise que 16 agents sont mobilisés en astreinte ainsi qu'un chef d'astreinte pour un coût annuel de 340 000 € par an.

## ② BILAN SUR L'EXPLOITATION

M. Bousquet donne la parole à M. Garcia-Alcubilla Roberto, Directeur de l'Exploitation, pour le bilan sur les interventions de la direction de l'Exploitation.

M. Garcia-Alcubilla donne le détail des interventions qui se sont déroulées sur l'année 2014 tant pour les contrôles sanitaires effectués par l'ARS, les interventions des agents du syndicat que sur les moyens humains. Il rappelle que l'eau est l'aliment le plus contrôlé.

Il fait un point sur les interventions 2014 concernant plus précisément l'unité territoriale du Couserans. Les agents ont effectué des interventions courantes, des interventions pour améliorer le patrimoine, des interventions d'urgence en curatif et en astreintes. Les agents interviennent quotidiennement pour distribuer une eau de qualité et en quantité.

Concernant la gestion des urgences (curatif), 543 ont eu lieu sur le Couserans dont 45 en astreintes week-end & jours fériés ou le soir en semaine.

M. Bousquet passe la parole à M. Rougé Guillaume pour le bilan sur la qualité de l'eau.

M. Rougé informe les délégués que pour l'UTE du Couserans, le taux de conformité des analyses bactériologiques est de 85.64% et un taux de conformité pour les analyses physico-chimiques de 96.99%. Il rappelle que sur l'ensemble du territoire syndical, ces taux sont respectivement de 89.37% et 97.04%.

Sur l'ensemble du territoire syndical, 9% de la population est desservie en eau non-conforme en 2014 contre 13% en 2013. Pour le territoire du Couserans, 23% de la population est desservie par une eau non potable soit 53 unités de distribution (captages) dont 19 sont qualifiées d'urgentes à traiter.

M. Bousquet complète ces informations en précisant qu'au niveau du Bassin Adour Garonne, l'Ariège est le point noir sur la qualité bactériologique de l'eau. Il rappelle que c'est 340 unités de distribution existantes sur le territoire syndical. Il indique aux délégués que le syndicat a monté un dossier spécifique avec un programme de 6 Millions de travaux, pour reconquérir la qualité de l'eau, afin d'avoir un niveau sanitaire satisfaisant pris en compte par l'Agence de l'Eau et financé à hauteur de 80%.

## ③ POINT SUR LES TRAVAUX

M. Bousquet indique que sur les 6 dernières années, le syndicat a investi 75 M d'euros ce qui représente en terme de travaux de 13 M d'€ par an sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2015, le programme d'investissement est de 16 M dont 13 M en travaux avec un recours à l'emprunt de 4 M 2 d'€ et un montant de subvention de l'ordre de 6 M 4 d'€ donné principalement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ariège. Il souligne que le patrimoine du syndicat est très difficile à entretenir.

M. Pédoussat Christian, responsable du service Etudes et Travaux, détaille et commente la liste des principales opérations du programme 2015 en eau potable et en assainissement sur le territoire du Couserans.

M. Bousquet donne la parole à Mme Cavallès, Directrice du Développement, pour le programme pluriannuel 2015-2020.

Mme Cavallès détaille la liste des opérations qui sont à venir à court et moyen terme où est identifié un certain nombre d'opérations. Pour construire ce programme, 2 orientations ont prévalu. La première est le choix d'investir dans le renouvellement, la réhabilitation du patrimoine existant de manière à garantir son bon état voir l'améliorer et le sécuriser. La seconde est celle de doter tout le territoire syndical progressivement des équipements manquants.

Un montant de travaux de 200 M€ a été recensé dont 121 M€ sur 5 ans dans cinq domaines particuliers.

M. Bousquet rappelle que durant ce laps de temps la réglementation peut devenir contraignante sur certains domaines et qui oblige le syndicat à faire des choix différents dans les travaux à exécuter.

#### **4 POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

M. Rescanières, Directeur des Affaires Financières, présente deux indicateurs budgétaires, à savoir le résultat de l'exercice en section de fonctionnement et l'autofinancement insuffisant au regard des travaux à réaliser.

☞ pour l'avenir : toujours le même objectif qui est de tendre vers une évolution des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses afin de rétablir durablement l'autofinancement

M. Rescanières détaille ensuite les prévisions budgétaires de 2015. Il précise que l'évolution des dépenses n'est pas à périmètre constant. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de l'ordre de 3%. L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement pour 2015 est de l'ordre de 1%. Le syndicat s'est mis dans une situation de fragilité en dégradant l'épargne nette. Tout l'exercice pour 2015 consiste à maximiser les recettes et à minimiser les dépenses de manière à améliorer le ratio d'autofinancement meilleur en réalisation qu'en prévisions.

M. Bousquet souligne que le syndicat a un programme ambitieux. Il présente les orientations stratégiques pour l'avenir, à savoir

- répondre aux contraintes de plus en plus fortes (sanitaires et environnementales)
- conforter les recettes du SMDEA en passant par plusieurs leviers.
  - 1<sup>er</sup> axe réajustement des tarifs : l'augmentation sera incontournable en raison de la baisse des consommations.
  - 2<sup>ème</sup> axe : asseoir les recettes (recherche des mauvais payeurs surtout en assainissement par souci d'équité)
- instaurer une véritable culture de la recette
  - amélioration de la facturation
  - participation active des élus par rapport aux taxes d'urbanisme (envoi des informations au service d'urbanisme)
- maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile

M. Rougé présente l'évolution des tarifs et la logique d'harmonisation.

Il détaille l'évolution des tarifs et la logique d'harmonisation. Il rappelle, qu'à sa création, le syndicat comptait 100 tarifs. Pour l'année 2015, il y a 5 tarifs pour l'eau et 4 tarifs pour l'assainissement. En 2016, le syndicat sera en capacité de proposer un prix unique pour tous les abonnés. Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau potable en 2015 est de 2.08 € TTC avec une part fixe à 60 €. Le prix moyen du m<sup>3</sup> pour l'assainissement en 2015 est de 2.10 € TTC avec une part fixe à 65 €.

M. Bousquet précise que ce tarif unique sera plus équitable pour tous.

## ⑤ RELATIONS AVEC LES ABONNES

M. Rescanières indique que le syndicat a fait des progrès mais qu'il en reste à faire.

Les axes de travail menés en 2015 :

- l'amélioration de l'outil de travail
- la professionnalisation des acteurs
- l'amélioration de la sécurité juridique
- la mise en ligne du site Internet aujourd'hui opérationnel (smdea09.fr)

Les actions à mener pour 2016 sont :

- l'amélioration de la base de données au renforcement des recettes
- l'amélioration de la communication et des services aux usagers

M. Rescanières rappelle les différents moyens de paiement : TIPI, mensualisation, prélèvement à échéance. Le syndicat doit arriver à mieux communiquer pour faire connaître ces nouveaux moyens de paiement qui sont méconnus et qui peuvent répondre à la problématique de certains abonnés.

En complémentarité avec le site Internet, il indique que le syndicat va développer, au cours de l'année 2016, le portail e-abonnés pour amener plus de services aux usagers.

M. Bousquet précise que c'est un travail important qui a été fait en matière de vente d'eau.

En conclusion, M. Bousquet indique que le syndicat n'a qu'un seul objectif. Il consiste à maintenir la qualité des services proposés aux usagers, d'investir pour l'avenir, de conforter les recettes structurelles et améliorer la performance du SMDEA.

M. Bonrepaux précise qu'il fallait décrire tous les services du syndicat passant souvent inaperçus, comme l'astreinte par exemple. Il souhaite rappeler que le syndicat a énormément de travaux à réaliser et n'a pas la capacité financière de les faire. Les recettes sont de l'ordre de 22 millions d'euros. La consommation d'eau n'augmente pas surtout lors des années pluvieuses. Le syndicat rencontre beaucoup de problèmes de qualité surtout dans les zones de montagne. Actuellement 30 communes de montagne sont en difficulté parce que les sources tarissent. Le syndicat a des investissements importants à faire sur l'eau et sur l'assainissement. Les dépenses sont fixes (personnels, charges de fonctionnement [EDF – produits – carburant – taxes reversées à l'Agence de l'Eau ..], les annuités d'emprunt. La dette du syndicat est de l'ordre de 50 millions d'euros. L'autofinancement est insuffisant au regard du montant des investissements à réaliser. De ce fait, le syndicat devra augmenter les tarifs.

\* \*

\*

## DEBAT

Monsieur Bonrepaux donne la parole aux membres présents et leur précise qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

❖ *M. le représentant de la commune de BALACET* indique qu'il a un souci pour l'année prochaine. La commune a prévu l'enfouissement des lignes électriques avec le syndicat d'électrification et elle souhaiterait remplacer les canalisations qui amènent l'eau qui sont pour certaines des gaines électriques. Il voudrait savoir si au printemps 2016, la commune de Balacet pourra compter sur le syndicat pour réaliser ces renouvellements de conduites lorsque les tranchées seront ouvertes.

*M. Bonrepaux* demande à M. le Directeur de faire évaluer le coût de ces travaux. Il indique que le syndicat va essayer de le faire.

*M. Pujade* précise qu'un programme de renouvellement de canalisations doit être établi. Le dossier de Balacet fait partie de ce programme. Cette opération va être chiffrée et il espère qu'elle sera prise en compte, le problème de gaines oranges est connu depuis plusieurs années.

❖ *M. Jean-Louis COLOMBIES – commune de BUZAN* souhaite parler de l'assainissement non collectif qui est une question importante. La commune a connu la phase des diagnostics en 2013. Elle a donné un avis favorable au zonage en assainissement non collectif, après avoir travaillé avec les services du syndicat, depuis bientôt un an. Une réunion mairie-syndicat s'est tenue pour convaincre les habitants de la commune. Techniquement, un travail sur une carte de faisabilité, maison par maison, a été réalisé avec l'agent du SPANC. Aujourd'hui, la commune a l'impression d'avoir perdu du temps : les diagnostics ont été difficilement acceptés, certains ne sont pas payés, les délais et les sanctions ne sont pas évidents. La commune sait que le Conseil d'Administration du syndicat doit valider le lancement d'une déclaration d'utilité publique. Mais depuis un an, la commune attend et ne peut donner des perspectives aux abonnés. Il voudrait savoir quand le processus va être lancé.

*M. Bousquet* rappelle que 297 communes ont été consultées pendant une période électorale qui a retardé les consultations. Aujourd'hui, le syndicat a une photographie des zonages qui ont été approuvés par des communes. Il reste une quinzaine de communes où un accord n'a pas été trouvé mais le syndicat n'attend pas leur accord pour continuer sur ce dossier. La nouvelle étape va consister à mettre ces zonages à l'enquête publique. Une fiche de procédure explicative à l'attention de tous les maires est en cours d'élaboration. Une demande a été faite auprès du service concerné de faire des propositions pour regrouper les communes aux problématiques identiques et lancer l'enquête publique entre 5 et 10 territoires. Si sur certaines communes il apparaît un besoin urgent, le syndicat lancera une enquête publique ponctuelle sur 1 seule commune. Il serait préférable d'avoir un regroupement de communes.

*M. Colombies* répond qu'il faut respecter un rythme de calendrier autrement la pression retombe. Il faut que les communes qui ont avancé reçoivent un signe de la part du syndicat.

*M. Bousquet* lui confirme qu'il a raison et que le syndicat doit réagir sur ce sujet. Il rappelle que les prochains contrôles ne seront pas avant 10 ans mais il entend son souhait.

❖ *M. le représentant de la commune d'OUST* indique qu'un raccordement au réseau assainissement devait être fait par le syndicat. Une partie a été réalisée. Pour l'autre partie à Vic d'Oust, des rejets sauvages ont lieu directement dans le pluvial.

Mme Cavallès répond qu'il reste, dans la limite du zonage d'assainissement à Vic d'Oust, des antennes de collecte à réaliser. A l'heure actuelle, ces travaux ne sont pas planifiés mais ils sont connus du service Travaux. Elle rappelle que la station intercommunale Seix-Oust a été dimensionnée pour recevoir l'ensemble des rejets des secteurs d'Oust et Seix et donc Vic d'Oust.

*M. Bousquet* demande de le mettre à l'étude et de le programmer. Il précise qu'il ne peut pas donner de date mais que cette extension se fera surtout que la station d'épuration existante est dimensionnée, que le réseau de transfert existe. Il ne reste plus qu'à réaliser ces antennes de collecte complémentaires. Ce n'est qu'une histoire de programmation financière et non une remise en cause des travaux à faire.

❖ *M. Michel ICART – commune de SOULAN* indique qu'il lui semble que, dans la loi Notre, les syndicats mixtes ouverts comme le SMDEA n'étaient pas concernés et touchés. Il pense que les communes qui sont déjà adhérentes, resteront dans ce syndicat. Il voudrait savoir s'il a bien lu ce texte.

M. Bousquet répond qu'effectivement en qualité de syndicat mixte ouvert le SMDEA n'est pas concerné par la loi Notre. Il souligne que le fait de ne pas être concerné ne permet pas de pouvoir bénéficier des pouvoirs spéciaux de la Préfète qui aurait pu essayer de rentrer dans l'esprit de la loi c'est-à-dire le regroupement. Il précise qu'il faut voir les conséquences mais que rien ne bougera avant 2020. Il rappelle la problématique financière, les 200 millions d'euros de travaux à réaliser et les exigences règlementaires et environnementales qui ne cessent d'évoluer.

❖ *Mme Christiane VIGNAU – commune d'ARROUT* dit qu'elle a entendu parler dans cette présentation d'assainissement et en particulier de la station d'épuration de Castillon. Elle précise que sa commune se trouve juste au-dessus d'Audressein. Elle souligne qu'Audressein sera raccordée alors qu'elle a un dossier abouti, depuis au moins 15 ans avec un zonage d'assainissement, et qu'on ne parle pas de prendre en compte sa commune.

*M. Bousquet* rappelle que 150 communes sont en attente d'assainissement collectif au moins dans les centres bourgs et que sa commune en fait partie. Il indique que c'est le problème de la programmation, chaque année, des travaux à réaliser. Il faut définir les niveaux d'urgence, le coût des opérations, les subventionnements possibles par l'Agence de l'Eau et le Conseil Département de l'Ariège, le nombre d'abonnés concernés.

*Mme Cavallès* indique qu'il n'a pas été confié de maîtrise d'œuvre sur l'étude de l'assainissement collectif de la commune d'ARROUT. Le dossier est particulièrement bien connu des services suite à des évaluations d'assainissement non collectif, le sol y étant très défavorable. Ce n'est pas un problème épuratoire car la station pourrait recevoir les rejets mais un problème de collecte qui reste à traiter pour rendre le projet éligible. L'économie du projet va poser des problèmes d'éligibilité aux aides.

❖ *M. Roland BERNIE* – commune d'*UCHENTEIN* indique qu'il est le maire d'une petite commune, seulement 25 habitants. La première question concerne les contrôles d'ANC entrepris en janvier dernier, 69% des personnes n'ont pas répondu. Il avait appelé le SPANC pour savoir si les contrôles seraient repris. Il souhaiterait qu'ils soient faits pour la paix dans le village. Sa deuxième question touche à l'assainissement et surtout au zonage d'assainissement. La commune l'a fait en 2007 et l'enquête d'utilité publique préparée. L'année dernière en préalable des contrôles d'ANC, il a cru comprendre que l'assainissement collectif ne serait pas fait sur sa commune mais plutôt de l'assainissement non collectif regroupé. Il précise que sur le concept il n'est pas contre mais cela pose de vrais problèmes techniques et financiers. Il ne sait pas comment aborder cet aspect lorsqu'il s'agit de regrouper des personnes qui ont ou pas des moyens financiers et qui ont une obligation. Il voudrait savoir quoi répondre car cette interrogation revient pratiquement à tous les conseils municipaux.

*M. Bousquet* répond que, sur les démarches de contrôle d'assainissement non collectif, le syndicat était plutôt sur de la pédagogie sans vouloir froisser les abonnés. Cependant, le syndicat constate de vrais refus. Des mesures drastiques ont été décidées pour enclencher des mesures coercitives au travers du pouvoir de police des maires. Le syndicat peut seulement appliquer la pénalité financière. C'est une mesure intermédiaire avant d'enclencher le pouvoir coercitif du maire. Concernant le zonage d'assainissement et la problématique géographique des territoires de montagne, il est possible de mettre en place des mini stations permettant de regrouper entre 5 et 20 abonnés pour répondre aux besoins. Cela diminue le montant des investissements mais il existe une conséquence qui peut être l'augmentation des coûts de fonctionnement pour le syndicat. Il faut bien utiliser cette solution.

*Mme Téqui* complète sur ce point et précise qu'une expérimentation a eu lieu sur la vallée d'Estours. Des renseignements peuvent être pris auprès du SPANC. La commune a acheté l'emprise pour donner de la pérennité à l'ouvrage. Les abonnés se sont regroupés pour faire un ouvrage commun et ont créé un syndicat de copropriétés pour le gérer. Cet ouvrage ne leur a rien coûté car ils ont été très bien aidés par le biais de subvention.

*M. Bousquet* précise que pour bénéficier de ces aides il faut que le zonage soit bien défini et que le syndicat doit accélérer la cadence dans ces secteurs.

## **CONCLUSION**

Le Président remercie chaleureusement tous les participants pour leurs questions et l'intérêt qu'ils apportent à l'évolution du syndicat.

**Le Président du SMDEA**

**Augustin BONREPAUX**